

liminaires, & qu'il y aura une pareille cessation d'hostilités entre les forces respectives des Rois Très-Chrétien & Catholique, d'une part, & celles du Roi Très-Fidèle, de l'autre, en toutes les autres parties du monde, tant par terre que par mer, laquelle cessation sera fixée sur les mêmes époques, & sous les mêmes conditions, que celles entre la France, la Grande-Bretagne & l'Espagne, & continuera jusqu'à la conclusion du Traité définitif entre la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne, & le Portugal.

2.° Que toutes les places & pays en Europe de Sa Majesté Très-Fidèle, qui pourront avoir été conquis par les armées Françoisse & Espagnole, seront restitués dans le même état où elles étoient, quand la conquête en a été